

## RAPPORTS

Service  
Climat  
Energie  
Aménagement  
Logement

Division  
Climat  
Air  
Energie  
Construction

Novembre 2016

***Demande d'autorisation  
unique ICPE  
Parc éolien du Chêne Tord  
Communes de Caro  
et Val d'Oust (56)  
Régularité du dossier  
et consultations***



Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Bretagne

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)

## Affaire suivie par

**Jocelyne Fournel - SCEAL/CAEC**

Tél. : 02 99 33 45 37 / Fax : 02 99 33 42 73

Courriel : [jocelyne.fournel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jocelyne.fournel@developpement-durable.gouv.fr)

## Rédacteur

**Jocelyne Fournel - SCEAL / CAEC**

## Relecteur

**Geneviève Daulny - SCEAL / CAEC**

# SOMMAIRE

<b>1 - RÉGULARITÉ DU DOSSIER AU TITRE DES AUTORISATIONS ÉLECTRIQUES.....</b>	<b>4</b>
1.1 - Autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité (art L.311-1 et article R311-1 du code de l'Énergie).....	4
1.2 - Approbation du Projet d'Ouvrage privé - lignes et poste de livraison (art L.323-11 et art R.323-40 du code de l'Énergie).....	4
1.3 - Conclusion sur la régularité :.....	4
<b>2 - CONSULTATIONS À EFFECTUER AU TITRE DU CODE DE L'ÉNERGIE.....</b>	<b>4</b>
2.1 - Consultations identifiées.....	4
2.2 - Tableau des adresses.....	5

## **1 - Régularité du dossier au titre des autorisations électriques**

### **1.1 - Autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité (art L.311-1 et article R311-1 du code de l'Énergie)**

Il est rappelé qu'en ce qui concerne l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité, l'article R.311-1 du code de l'énergie prévoit qu'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est réputée autorisée dès lors que la puissance électrique installée est inférieure ou égale 50 MW.

Le projet comporte 8 éoliennes, 7 sur Caro et 1 sur Val d'Oust, de 3 MW, soit au total une puissance de 24 MW (cf notamment page 12 du sous-dossier 3 – description de la demande).

Cette autorisation n'est donc pas requise dans le cadre de l'autorisation unique. Les différents documents de la demande sont en cohérence sur ce point.

### **1.2 - Approbation du Projet d'Ouvrage privé - lignes et poste de livraison (art L.323-11 et art R.323-40 du code de l'Énergie)**

Cette autorisation est nécessaire lorsque le projet d'ouvrage emprunte plusieurs unités foncières et/ou le domaine public.

Le projet est localisé sur plusieurs unités foncières et emprunte une voie communale, des chemins ruraux et d'exploitation.

La demande d'autorisation unique ICPE comporte à juste titre l'approbation du projet d'ouvrage électrique privé.

La notice est incluse dans l'étude de danger (page 38 à 42). Le plan est joint en annexe 6 de ce même document.

Le projet d'ouvrage électrique privé (câblages et postes de livraison) est situé en dehors des zones humides inventoriées.

Le contenu de cette partie de dossier répond aux exigences du Code de l'Énergie.

### **1.3 - Conclusion sur la régularité :**

**Le dossier peut être déclaré régulier.**

## **2 - Consultations à effectuer au titre du code de l'énergie**

### **2.1 - Consultations identifiées**

Au titre de la partie APO ligne privée et poste de livraison et au vu du dossier actuel il est nécessaire d'ores et déjà de prévoir la consultation des maires et services suivants :

- M. le Directeur Général de l'Aviation Civile ;
- M. Le Commandant de la Zone Aérienne de Défense Nord ;
- M. Le Commandant de l'armée de terre Nord Ouest

- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bretagne - Service Régional Archéologie ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Morbihan ;
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Morbihan ;
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion sociale du Morbihan
- M. le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de la Santé du Morbihan ;
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan ;
- M. le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan ;
- M. le Directeur d'Enedis de Rennes ;
- M. le Directeur de RTE de Nantes ;
- M. Le Directeur de la SAUR Grand Ouest – SAUR du Morbihan ;
- M. Le Directeur d'Orange ;
- M. le Président de la communauté de communes Du Val d'Oust et de Lanvaux
- M. le Président de Josselin communauté
- M. le Maire de Caro ;
- M. le Maire du Val d'Oust

## 2.2 - Tableau des adresses

Service	Adresse	Téléphone / Contact / Commentaires
DGAC	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire, Département « Programmation, Environnement, Aménagement » 82 rue des Pyrénées 75970 Paris Cedex 20	01 44 64 32 08
Armée de l'air	Monsieur Le Commandant de la Zone Aérienne de Défense Nord Direction de la Circulation Aérienne Militaire Sous-Direction Régionale de la circulation aérienne militaire Nord RD 910 37076 TOURS Cedex 02	
Armée de terre	Monsieur Le Commandant de l'armée de terre Nord Ouest Etat Major - Bureau stationnement infrastructure Rue du Garigliano BP 20 35998 RENNES ARMEES	
DRAC - SRA	Hôtel de Blossac 6 rue du Chapitre CS 24405 35044 RENNES CEDEX	02 99 29 67 67
DDTM 56	11 boulevard de la Paix 56000 VANNES	Service donnant l'avis variable selon dépts : ADS ou URBA ou ENERGIE

Service	Adresse	Téléphone / Contact / Commentaires
DDPP 56	8 avenue Edgar Degas 56000 VANNES	02 97 63 29 45
DDCS	32 boulevard de la Résistance CS 62541 56019 VANNES	02 22 07 20 20
ARS 56	M. Le délégué territorial de l'ARS 32 boulevard de la Résistance BP 514 VANNES Cedex	02 97 62 77 00
Chambre Agriculture 56	Avenue du Général Borgnis Desbordes 56000 VANNES	02 97 46 22 00
Morbihan Energies	27 Rue de Luscamen 56000 VANNES	02 97 62 07 50
Enedis (ERDF)	83 boulevard Voltaire BP 90937 35009 RENNES	M. Nicolas Moyne
RTE	75 boulevard Gabriel Lauriol BP 42622 44326 NANTES CEDEX 3	02 40 67 40 40 Plusieurs chargés d'affaires avec répartition territoriale
Orange	Responsable de groupe / Orange Unité d'Intervention Bretagne 2 rue Gaston Le Lain CS 50364 56321 Lorient Cedex.	02 97 59 98 74
SAUR Grand Ouest SAUR du Morbihan	21 rue Anita Conti CS 80190 56005 VANNES	02 97 62 72 02
CC du Val d'Oust et de Lanvaux	Parc d'activités de Tirpen la Paviotaie 56140 MALESTROIT	02 97 75 01 02
CC de Josselin Communauté	3 place des remparts 56120 JOSSELIN	02 97 22 24 90
Mairie de Caro	4 rue Saint Nicolas 56140 CARO	02 97 74 61 39
Mairie du Val d'Oust	1 rue Nationale 56460 Val d'Oust	02 97 74 70 73

(ne pas refaire que les consultations de la première phase)

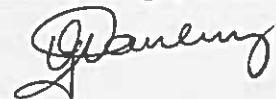
Rennes le 24/11/2016

Proposé par,  
Le Chargé de mission



Jocelyne FOURNEL

Validé par  
L'adjointe au chef de la  
Division Climat Air, Énergie, Construction



Genevieve DAULNY

